

LA DISTINCTION

Un réfugié décoré par le préfet de l'Aude



O'Sayed Mohammed-Adam, un jeune migrant et réfugié politique soudanais de 26 ans, arrivé en France en octobre 2015, a été décoré mardi, en mairie d'Espérasza (Aude), de la Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement. C'est le préfet Jean-Marc Sabathé qui lui a remis cette distinction. Le 7 juillet dernier, alors qu'il se promenait le long de l'Aude, il a sauvé trois adolescentes de la noyade à Espérasza, piégées par la montée des eaux du fleuve lors d'un lâcher de barrage. Le jeune homme a alors plongé sans se poser la moindre question. « Un acte de bravoure qui démontre que l'humanisme, l'amour de l'autre, l'esprit de sacrifice n'ont pas de frontières », a souligné Georges Reverte, le maire de la commune. O'Sayed Mohammed-Adam a retrouvé les trois adolescentes pour la première fois depuis l'accident, qui se sont jetées dans les bras de leur sauveur.

Photo L'Indépendant

LE CHIFFRE

8 000

C'est le nombre d'étudiants bénévoles que l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville) recrute entre septembre et novembre pour des missions d'accompagnement de jeunes de quartiers populaires (www.mobilisation.afev.org).

LE COLLOQUE

Quelles agricultures du futur ?

Nouvelles technologies, robotisation, biocontrôle, évolutions sociales... L'agriculture de demain est en marche mais ses lignes de perspectives reculent encore, évidemment, bon nombre d'inconnues. Mardi 27 septembre, un colloque, intitulé "Agricultures du futur", ouvert au public, réunit à Montpellier des scientifiques (Inra, Cirad, Irstea, Sup Agro, etc.). Plus d'infos : www.ac-sciences-lettres-toulouse.fr

L'INITIATIVE

Collecte de pesticides

Outre les solutions qu'ils offrent pour jardiner au naturel depuis 2008, les magasins Botanik proposent aux particuliers de récupérer leurs anciens pesticides et de les détruire grâce à un partenaire spécialisé dans la gestion des déchets dangereux. Ce vendredi et ce samedi, une nouvelle collecte aura lieu à Villeneuve-lès-Avignon, Clapiers, Saint-Jean-de-Védas et Perpignan. Elle sera renouvelée le 30 septembre et le 1^{er} octobre prochains. Chaque participant recevra un bon d'achat de 5 € en échange des produits rapportés.

L'INAUGURATION

L'Hérault se branche sur le réseau Révéo

Ce vendredi, les deux premières bornes publiques héraultaises de recharge de véhicules électriques sont inaugurées à Pézenas et Saint-Gély-du-Fesc. D'ici fin 2017, 107 bornes au total vont surgir dans le département, dans le cadre du réseau Révéo, qui comptera plus de 900 bornes dans la région Occitanie.



ENSEIGNEMENT

● **UNIVERSITÉ**
Jeudi 29 septembre, les universités de Montpellier organisent une journée dédiée à l'insertion professionnelle de leurs jeunes diplômés de Master 2 et de leurs docteurs. De 13 h 15 à 18 h 30, à la Maison des étudiants Aimé-Shoenig, site Richter, rue Vendémiaire.



ENVIRONNEMENT

● **EAUX**
Les enjeux liés aux eaux souterraines sont cruciaux. L'Association internationale des hydrogéologues organise son 43^e congrès (80 pays représentés), du 25 au 29 septembre au Corum de Montpellier.



LANGUES

● **LANGUES**
Automne international, le salon régional de la mobilité internationale, aura lieu à Montpellier, sur deux jours, les vendredis 25 et samedi 26 novembre, de 10 h à 17 h. Conseils d'experts et concours Globe d'or (le lauréat aura l'opportunité de partir en stage à l'étranger au sein d'une entreprise innovante) sont notamment au menu. Entrée gratuite.



■ L'Héraultaise Marie-Christine Bousquet, seule femme à présider une intercommunalité en Languedoc-Roussillon. MICKAËL ESDOURRUBAHL

Intercommunalités : pour la parité, ce n'est pas gagné

Territoires | L'Occitanie compte 269 collectivités de ce type. Dont 17 seulement sont présidées par des femmes.

Quelle est la place des femmes dans les assemblées intercommunales d'Occitanie depuis les élections municipales et communautaires ? L'Observatoire régional de la parité-Assemblée régionale des femmes apporte pour la première fois une réponse à cette question. Elle sera déclinée ce samedi à Colomiers, en Haute-Garonne, lors de l'assemblée générale de cette association née en Languedoc-Roussillon, en 2000, et qui va acter son élargissement à Midi-Pyrénées. Une réponse que *Midi Libre* dévoile ce vendredi et que l'on peut résumer en quelques chiffres clés : sur un total de 10 077 conseillers communautaires recensés en Occitanie, on compte ainsi 3 112 femmes (soit 31 %) pour 6 965 hommes (69 %). Un ratio à peu près équivalent à la moyenne nationale, puisque l'on dénombre en France 33 % de conseillères communautaires.

Vice-présidences : 310 femmes contre 1 279 hommes

Si l'on constate déjà un déséquilibre en défaveur des élues femmes dans les intercommunalités, la disparité s'accroît encore dès lors que l'on considère leur place dans la gouvernance de ces collectivités. Ainsi, au niveau des fonctions exécutives, on relève que sur un total de 269 intercommunalités, 17 seulement sont présidées par une femme. Mieux (ou pire, c'est selon), en s'arrêtant au seul Languedoc-Roussillon, il apparaît qu'une seule femme préside une intercommunalité.

Soit Marie-Christine Bousquet pour la communauté de communes Lodévois-Larzac. Enfin, en Occitanie, 310 femmes ont réussi à décrocher une vice-présidence contre... 1 279 hommes qui occupent un tel poste. Un ensemble de données qui inspire cette réflexion à Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire : « La parité a fait d'incontestables progrès dans les autres assemblées : conseils municipaux, régionaux, départementaux. En revanche, ces avancées sont moins généralisées, voire quasi inexistantes, dans les intercommunalités, notamment dans les plus petites, les communautés de communes. »

L'égalité quand la loi y oblige
Et si Geneviève Tapié considère que « les freins à la féminisation tiennent à la perpétuation, dans les représentations et dans les pratiques, de formes plus ou moins archaïques de patriarcat et de captation du pouvoir par les hommes », elle affirme que « les blocages sont aussi d'ordre institutionnel et juridique ». Difficile de lui donner tort : si la parité stricte est désormais établie dans les collectivités que Geneviève Tapié cite ci-dessus, c'est avant tout parce que la loi l'a rendue obligatoire (alternance homme-femme imposée sur les listes, création des binômes pour les assemblées départementales).

Marie-Christine Bousquet ne dit pas autre chose : « Effectivement, si la loi ne contraignait pas, ça ne passe pas. La parité a du chemin à faire, c'est sûr. Bon, en même temps, quand j'ai été élue maire pour la première fois, à Saint-Étienne-de-Gourgas (dans l'Hérault, elle est aujourd'hui maire de Lodève, NDLR), la France ne comptait que 5 % de maires femmes... Donc il y a quand même un mieux. Et puis, à mon échelle, j'essaie aussi d'améliorer les choses. En choisissant par exemple de prendre autant d'hommes que de femmes pour les vice-présidences de ma communauté de communes. »

Une option également validée, toujours dans l'Hérault, par Philippe Saurel, le maire de Montpellier, quand il créa "sa" Métropole, l'une des deux que compte l'Occitanie : « J'ai voulu une stricte parité pour les vingt vice-présidences, dix hommes, dix femmes. Et il est tout aussi important de confier ensuite des délégations importantes aux femmes. Ce que j'ai fait à la Métropole en donnant à des femmes les délégations à l'urbanisme, l'économie, la politique de la ville ou les risques majeurs. »

VINCENT COSTE
vcoste@midilibre.fr

Méthodologie

L'Observatoire régional de la parité a réalisé son étude sur la féminisation des intercommunalités de la nouvelle grande région en collaboration avec Aurélie Troupel, maîtresse de conférences en sciences politiques à l'université Montpellier 1. Pour dresser ce bilan inédit, les enquêteurs ont travaillé à partir du fichier mis en place pour la première fois en 2014, après les élections municipales et communautaires, par le ministère de l'Intérieur et qui recense tous les élus de France. Aucune autre information officielle sur la réalité des assemblées intercommunales n'est disponible, ce qui rend « difficile, voire impossible toute comparaison dans le temps et donc toute appréciation d'une évolution ou d'une stagnation », estime-t-on ainsi à l'Observatoire.

Égalité parfaite entre recteurs et rectrices

Plusieurs rectrices et recteurs ont été nommés à la mi-septembre, en Conseil des ministres, aboutissant pour la première fois à une stricte parité hommes-femmes. Le ministère de l'Éducation nationale a salué dans un communiqué trois nominations qui permettent, « pour la première fois depuis la création des académies, en 1808, de parvenir à la parité, soit quinze rectrices et quinze recteurs, contre neuf rectrices et vingt et un recteurs avant le début du quinquennat ». Selon le ministère,

« ces nominations participent du mouvement de féminisation de l'encadrement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », pour lequel Najat Vallaud-Belkacem, première femme ministre de l'Éducation, « a mobilisé son administration pour tenir les objectifs fixés par la loi (...) pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». La parité est également assurée en ce qui concerne les vice-recteurs, selon la rue de Grenelle.



■ Armande Le Pellec Muller, recteur de la région académique Occitanie. B. C.